

RAPPEL DE PRODUIT

BONBONS DE CHOCOLAT SUPÉRIEUR AU LAIT FOURRÉS LAIT ET NOISETTES KINDER SCHOKO-BONS

Alimentation / Produits sucrés

Bonbons de chocolat supérieur au lait fourrés lait et noisettes

Marque : **KINDER SCHOKO-BONS**

Modèle ou référence : **sachets de 125 gr, 150gr, 200gr, 225gr, 300gr, 350gr, 480gr, 500gr**

- **Lot Tous les lots**

Conditionnements : X 125gr, X 150gr, X 200gr, X 225gr, X 300gr, X 330gr, X 350gr, X 480gr, X 500gr

Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**

Zone géographique de vente : **France entière**

Distributeurs : **TOUS CIRCUITS (GMS, HARD DISCOUNT, CIRCUIT COURT)**



Publication du : 11/04/2022

Informations complémentaires permettant d'identifier le produit : **photo : exemple d'un paquet (ici le 300gr)**

Motif du rappel : **Rappel volontaire**

Risques encourus : **Salmonella spp (agent responsable de la salmonellose).**

Conduite à tenir : **Ne plus consommer, Contacter le service consommateur.**

Préconisation sanitaire :

Les toxi-infections alimentaires causées par les salmonelles se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (diarrhée, vomissements) d'apparition brutale souvent accompagnés de fièvre et de maux de tête qui surviennent généralement 6h à 72h après la consommation des produits contaminés. Ces symptômes peuvent être plus prononcés chez les jeunes enfants, les femmes enceintes, les sujets immunodéprimés et les personnes âgées. Les personnes qui auraient consommé ces produits et qui présenteraient ces symptômes sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. En l'absence de symptômes dans les 7 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. Si le produit doit subir une cuisson avant consommation : la cuisson à cœur des produits (œufs durs, pâtisseries, viandes de volailles...) à +65°C permet de détruire ces bactéries et de prévenir les conséquences d'une telle contamination.

Numéro de contact : **0800653653**

Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**

Date de fin de la procédure de rappel : **06/06/2022**

Informations complémentaires publiques : **envoi de bon de reduction**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux

